

## Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) - Mise en place du numéro FINESS

26 janvier 2022

Dans la perspective de la transformation des SAAD en « service autonomie » à domicile initiée par l'article 44 du PLFSS 2022 et afin de faciliter le virage numérique, l'Agence du Numérique en Santé (ANS) a fait parvenir le 18 janvier dernier une présentation du numéro FINESS.

Le numéro FINESS est un numéro d'identification unique constitué de 9 caractères attribué à chaque entité, permettant son intégration au sein du Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux.

Vous trouverez en fin de note, un pas à pas à suivre pour demander votre numéro FINESS si vous ne l'avez pas encore obtenu.

Le FINESS est le répertoire national des structures sanitaires, sociales, médico-sociales et de la formation aux professions sanitaires et sociales à activités réglementées. Il a notamment pour vocation de recenser l'ensemble des structures soumises à autorisation et agrément.

Ayant un objectif transversal, **être répertorié au sein du nouveau répertoire FINESS permet de bénéficier de ses multiples fonctions** :

- De **régulation** : base de données fiable et actualisée des établissements et services des secteurs sanitaire, médico-social, social et de formation de ces secteurs ;
- A visée **statistique** : afin d'objectiver les différents manques en matière d'offre de soin du territoire ;
- D'**informations** : annuaire.

Liés aux autres outils numériques institués par la loi Ma santé 2022, ceux-ci permettront une **véritable interopérabilité entre les différents acteurs** afin de fluidifier les échanges entre les différents professionnels du secteur.

Le FINESS se base sur le concept d'entité juridique, il distingue ainsi :

- Les Entités Juridiques (EJ) FINESS EJ, personne morale juridiquement responsable des activités réalisées auprès du public pris en charge ;
- Les Entités Géographiques (EG) FINESS ET, entité matérielle au sein de laquelle sont exercées et/ou organisées les activités réalisées auprès du public pris en charge ;
- Les activités décrivant l'offre réglementée faisant l'objet d'un enregistrement.

**Si vous ne l'avez pas encore obtenu, voici comment obtenir son numéro FINESS :**

- 1) [Cliquez ici pour plus d'informations](#) ;
- 2) Prendre directement contact avec votre conseil départemental qui est votre autorité de régulation. Par ailleurs, pour toute demande de mise à jour et signalement d'anomalies de données FINESS, vous devez également vous rapprocher de votre conseil départemental.

[Télécharger le pas à pas du répertoire FINESS](#)